



eco'pli

22.11.22 LAPOSTE

CI 3517

06 CARROS S3C5 A



4004617847921895

(04) Champs – FylsÜes
HighSkill

Reexpedition : 20221227

Contact

Malakoff Humanis
Centre de gestion St Jean de Braye
Rebecca RICHEUX
45805 ST JEAN DE BRAYE Cedex

Disponible au 0980 980 550 de 8h30 à 18h30
(Service gratuit + prix d'un appel)
rricheux@malakoffhumanis.com
www.malakoffhumanis.com



PRO H213345 ECOG 1/5 0000 PEC SF932 R000299
000299 - 001001 - CP

HIGHSKILL
66 AV DES CHAMPS ELYSEES
75008 PARIS 8

Références à rappeler

N° Siren : 920311818
N° Dossier : 300584328 001

Le 17 novembre 2022

Objet : Confirmation de votre adhésion Retraite Complémentaire

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous informer, qu'en application de la réglementation Agirc-Arrco, nous assurons la gestion de votre contrat de retraite auprès de l'institution Malakoff Humanis Agirc-Arrco sous la référence client suivante :

300584328 001

Nous joignons à ce courrier le certificat d'adhésion correspondant qui reprend l'ensemble de vos conditions générales de cotisations.

Pour toute information pratique, nous vous invitons à vous rendre sur le site internet :
www.malakoffhumanis.com

Nous vous rappelons que le respect des échéances de paiement des cotisations est une obligation. Nous vous invitons à privilégier le paiement mensuel de vos cotisations par prélèvement SEPA avec votre Déclaration Sociale Nominative (DSN). Il s'effectue de façon sécurisée en renseignant le bloc "versement organisme de protection sociale" de votre déclaration DSN.

Pour une bonne orientation de votre paiement, veuillez à bien renseigner dans le bloc la référence bénéficiaire suivante 50762844400014. Attention : pour les périodes d'emploi à compter du 1er janvier 2019, la date limite de paiement des cotisations de retraite complémentaire est fixée au 25 du mois d'échéance quel que soit le moyen de paiement.

Si votre entreprise est née d'une opération juridique (reprise économique, fusion,...), nous vous saurions gré de bien vouloir prendre contact avec nos conseillers afin de leur indiquer les numéros Siren/Siret des parties à l'opération juridique.

GAGACNOUADRU01.100797872 8404

+++++300584328+CNNOUADRU001002



G66450

PEC SF932 R000299 F816

PRO QUOTIDIENS-URG H213345 V1.0 ECOG 1/5 0000 ID5678177

Références à rappeler

N° Siren : 920311818

N° Dossier : 300584328 001

Pour toute information complémentaire, nos conseillers se tiennent à votre disposition.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Votre conseiller retraite

GAGACNOUADRU001 100797872 8405

++++++300584328+CN0U0VADRU002002



G66448

PEC SF932 R000298 F817

PRO QUOTIDIENS-URG H213346 V1.0 ECOG 2/5 0000 ID5678177

Certificat d'adhésion

Adhésion n° 300584328 001

L'adhésion de votre entreprise au régime Agirc-Arrco a été enregistrée en application de l'accord du 17/11/2017 par l'institution de retraite complémentaire Malakoff Humanis Agirc-Arrco (n° 536).

Sa date d'effet a été fixée au 11/10/2022.

Votre entreprise s'engage à appliquer les dispositions, actuelles et futures, de l'accord précité. Cette adhésion s'applique à l'ensemble des établissements présents et futurs de votre entreprise.

Votre entreprise est immatriculée sur la base des informations suivantes :

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

Sigle et (ou) enseigne commerciale :

Date de création : 11/10/2022

Forme juridique : SA PAR ACTIONS SIMPLIFIEE N° de RC ou RM :

Adresse du siège social : 66 AV DES CHAMPS ELYSEES 75008 PARIS 8

Tél. :

Fax :

E-mail :

Convention collective applicable : Bureaux d etudes techniques, cab

N° IDCC* : 1486

Activité économique : Conseil en systemes et logiciels

Syndicat professionnel :

Régime de base de Sécurité sociale :

N° SIREN : 920311818

Code NAF : 6202A

**Identifiant de convention collective*

Nous vous remercions de bien vouloir vérifier ces éléments d'identification en nous apportant, le cas échéant, tout complément utile, les modifications ultérieures (changements de raison sociale, forme juridique, adresse ...) devant également nous être signalées.

Vous trouverez ci-joint une fiche d'informations récapitulant les conditions générales de cotisations à l'Agirc-Arrco.

Votre numéro d'adhérent 300584328 doit être rappelé dans toute correspondance.

Vos interlocuteurs

1/3

Vous pouvez nous retrouver sur le site de Malakoff Humanis sur www.malakoffhumanis.com

GAGACERTIFADRU01 100797872 8406

+++++300584328CERTEADRU001003



G66446

PEC SF932 R000299 F818

PRO QUOTIDIENS-URG H213945 V1.0.ECOG 3/5 0000 ID5678177

N° SIREN : 920311818

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

CONDITIONS GÉNÉRALES DE COTISATIONS À L'AGIRC-ARRCO

■ Salariés visés

Tous les salariés du secteur privé relevant du régime général ou de la MSA cotisent au titre de la retraite complémentaire au régime Agirc-Arrco.

TAUX PAR TRANCHE DE SALAIRE S'APPLIQUANT AUX SALAIRES RELEVANT DE L'AGIRC-ARRCO (voir détail des systèmes de cotisation dans le tableau ci-dessous)	
Tranche entre 0 et 1 PSS (2)	Tranche entre 1 et 8 PSS (2)
6,2% (1) appelé à 127%, soit 7,87% - CET + CEG	17% appelé à 127%, soit 21,59% - CET + CEG

(1) Sauf dispositions spécifiques prévues par votre convention collective professionnelle

(2) PSS = Plafond de la Sécurité sociale

■ **Répartition des cotisations** (sauf CET, CEG) sur la tranche entre 0 et 1 PSS et sur la tranche entre 1 et 8 PSS :

60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié. (Cette répartition s'applique sauf dispositions spécifiques conventionnelles).

■ **Taux d'appel des cotisations contractuelles** : 127% répartis dans les mêmes proportions que la cotisation contractuelle.

■ **Contribution Equilibre Général (CEG)** :

- 2,15% du salaire entre 0 et 1 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

- 2,7% du salaire entre 1 et 8 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

■ **Contribution Equilibre Technique (CET)** : 0,35% du salaire, du premier euro jusqu'à 8 PSS, pour tout salarié dont le salaire excède le plafond de la Sécurité sociale. La répartition de cette cotisation est la suivante : 60% à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

COTISATION OBLIGATOIRE APEC, GÉRÉE PAR DÉLÉGATION

La cotisation pour l'Association Pour l'Emploi des Cadres (APEC) est appelée par délégation par le régime Agirc-Arrco pour les participants articles 4 et 4 bis de la CCN de 1947 et est reversée à cet organisme. Cette cotisation :

- 0,06% du salaire des cadres sur la tranche entre 0 et 1 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

- 0,06% du salaire des cadres sur la tranche entre 1 et 4 PSS, répartis à hauteur de 60% des cotisations à la charge de l'employeur et 40% à la charge du salarié.

GAGACERTIFADRU01 100797872 8407

+++++300584328CERTIFADRU002003



N° SIREN : 920311818

NOM ou RAISON SOCIALE : HIGHSKILL

VOS CONDITIONS PARTICULIERES DE COTISATIONS À L'AGIRC-ARRCO

Bases de calcul		Données de cotisation			
		Taux de calcul de points	Taux de cotisations	Part patronale	Part salariale
Cadres					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %
Apec Proportionnelle tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		0,060 %	0,036 %	0,024 %
Apec Proportionnelle tranche de 1 à 4 PSS	TRANCHE T24 (1 à 4 PSS)		0,060 %	0,036 %	0,024 %
Non cadres					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %
Apprentis					
Retraite TU1	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Obligatoire tranche de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)	6,200 %	7,870 %	4,720 %	3,150 %
Retraite TU2	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Obligatoire tranche de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)	17,000 %	21,590 %	12,950 %	8,640 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 0 à 1 PSS	TRANCHE TU1 (0 à 1 PSS)		2,150 %	1,290 %	0,860 %
Contribution d'Equilibre Général tr. de 1 à 8 PSS	TRANCHE TU2 (1 à 8 PSS)		2,700 %	1,620 %	1,080 %
Contribution d'Equilibre Technique (CET)	TRANCHE (0 à 8 PSS)		0,350 %	0,210 %	0,140 %

GAGACERTIFADRU01 100797872 8408

+++++300584328CERITFADRU003003

